

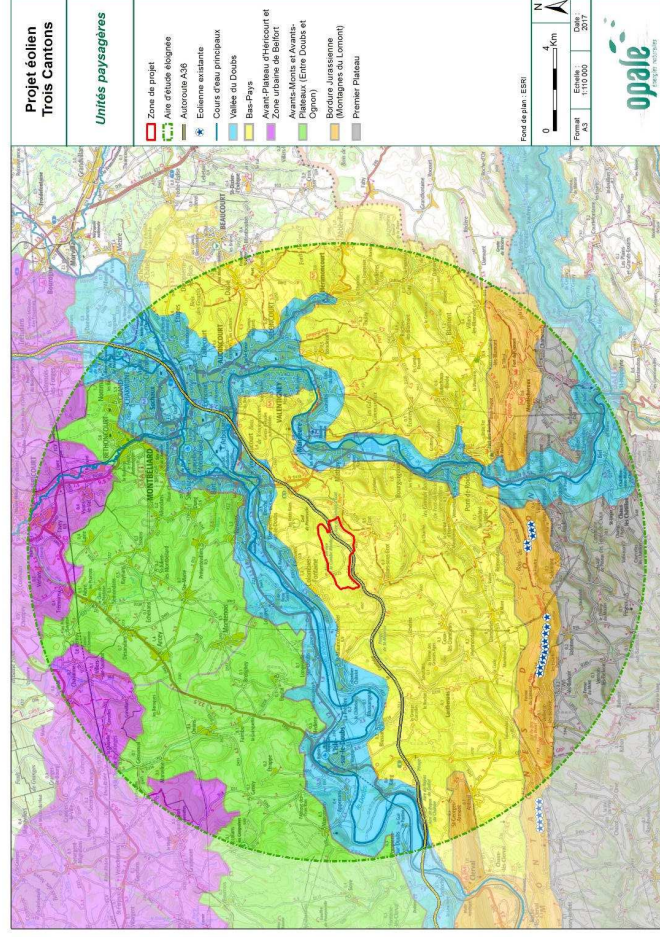
5. Patrimoine et paysage

L'article R.122-53° du Code de l'Environnement stipule que l'étude d'impact comporte une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée « scénario de référence ». Il s'agit de l'objet du présent chapitre.

5.1. Paysage de l'aire d'étude éloignée

Le volet paysager annexé au présent dossier étudié en détail les unités paysagères (voir carte ci-après) de l'aire d'étude éloignée selon des critères traitant de géomorphologie, d'organisation territoriale, de lecture et de dynamiques des paysages ainsi que de valeur patrimoniale et de reconnaissance sociale.

Carte 36 : Unités paysagères



Cette analyse permet de déterminer quelles sont les logiques visuelles et la perception de la zone de projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, les grandes perceptions de la zone de projet au sein de l'aire d'étude éloignée sont fortement conditionnées par la topographie et dans une moindre mesure par l'importance des masses boisées (voir Carte des logiques visuelles ci-après).

Les vues sur la zone de projet sont très limitées depuis le Sud de l'aire d'étude éloignée :

- La crête boisée de la Montagne du Lomont, chaîne de relief qui traverse l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest, masque toutes les vues depuis le Sud (UP du Premier Plateau),
- La bordure Sud du plateau du Bas-Pays (versant Nord de la Ranceuse), d'une altitude d'environ 550 m, masque les vues situées au Sud, jusqu'à la chaîne du Lomont,
- Les gorges du Doubs sont bordées de versants abrupts qui les isolent du projet,
- Par ailleurs, la zone de projet est implantée au Nord du plateau du Bas Pays, qui s'éleve doucement d'une altitude de 450 m à une altitude de 550 m en direction du Sud, limitant par là-même les visibilité depuis le Sud, mais aussi l'Est (au-delà du versant Est des gorges du Doubs). Cet effet de masque topographique est renforcé par les nombreux massifs boisés.

Depuis le Nord de l'aire d'étude éloignée (UP entre Doubs et Ognon), les vues en direction de la zone de projet sont conditionnées par la multitude de collines boisées plus ou moins individualisées par des vallonnements. Des vues lointaines sont possibles, au gré des masques végétaux.

Nettement moins abrupts que dans les gorges du Doubs, les versants de la vallée masquent cependant les vues en direction de la zone de projet, en rive Sud, entre Voujaucourt et Colombier-Fontaine ; des vues sont possibles en rive Nord (Bavans, Lougres). Plus en aval, notamment au niveau de Longeville-sur-le-Doubs, Blussans et l'Isle-sur-le-Doubs, la vallée s'élargit et les vues s'ouvrent depuis le fond de vallée et les versants Nord.

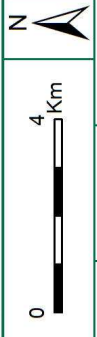
Au Nord-Ouest de la zone de projet, au sortir des gorges, le Doubs s'écoule dans une vallée élargie par la confluence avec l'Allaine, dans laquelle a pris place l'agglomération urbaine de Montbéliard et des villes voisines. Depuis Valentigney, Seloncourt et Audincourt, une grande partie des vues en direction de la zone de projet est masquée par le relief dominant le méandre du Doubs, sur lequel a pris place le Centre d'Etudes Automobiles de Belchamp (altitude moyenne de 375 m). Depuis le reste de l'agglomération, les vues sont modulées par la topographie fine, les masques boisés et la densité de la trame urbaine.

Au plus proche de la zone de projet (UP du bas Pays), les vues s'organisent en fonction du relief complexe et de la forêt. La zone de projet sera visible depuis les milieux ouverts d'une altitude comparable ou supérieure à celle de la zone d'étude (secteurs au Sud de l'autoroute, entre Villars-les-Ecots et Ecot, vers Lucelans ou Goux-les-Dambelin).

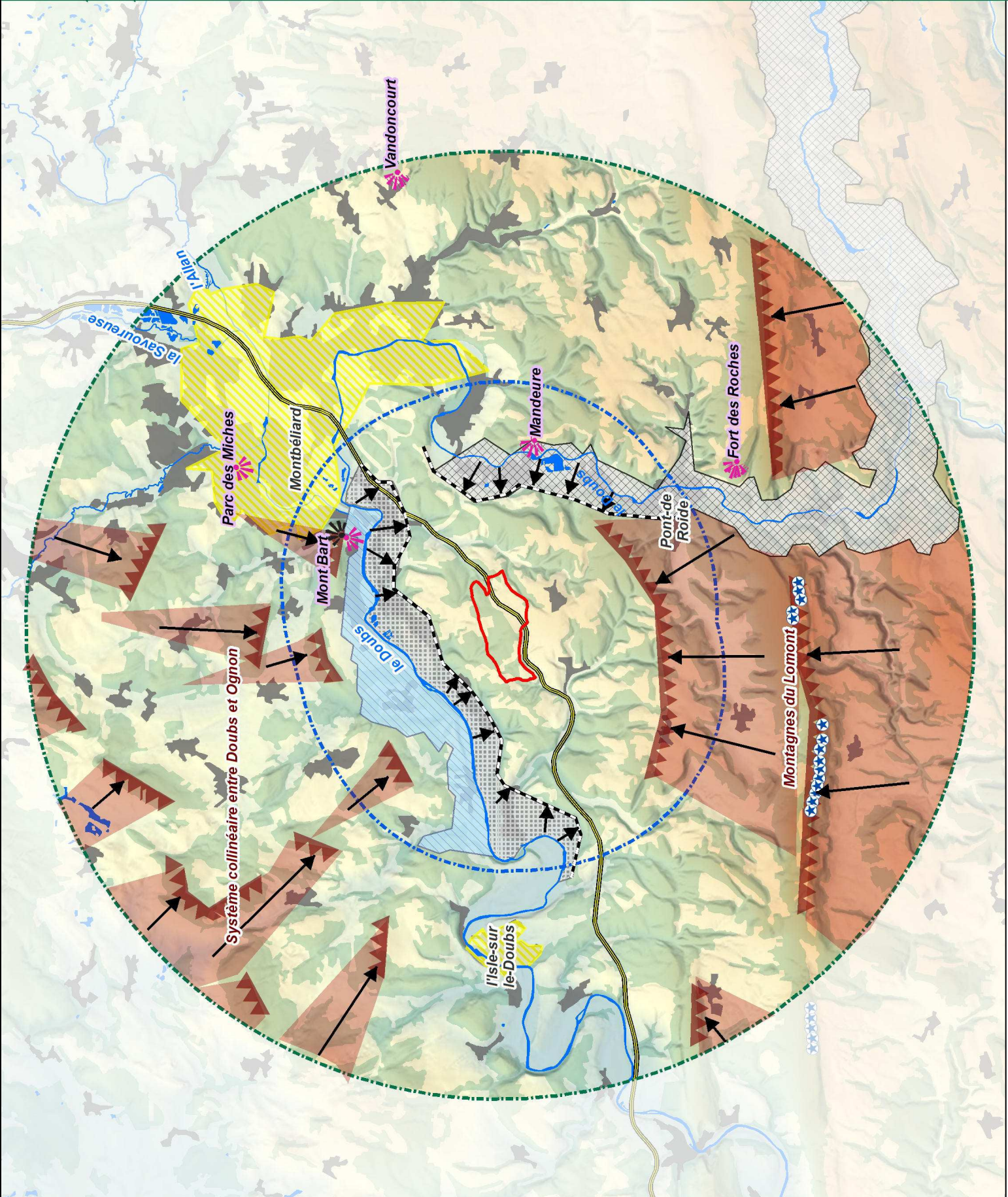
Projet éolien Trois Cantons

Logiques visuelles

-  Zone de projet
-  Perception proche (6km)
-  Aire d'étude éloignée
-  Autoroute A36
-  Cours d'eau principaux
-  Forêt
-  Habitats
-  Eolienne existante
-  Masque visuel topographique
-  Barrière topographique
-  Zone de masque visuel sur la zone de projet
-  Type de vue particulière
-  Tissu urbain dense - Vision fragmentaire sur les lieux dégagés, points hauts
-  Vallée fermée
-  Versant de vallée ouvert sur la zone de projet
-  Versant de vallée opposé à la zone de projet
-  Vue bloquée
-  Belvédère
-  Point de vue sur la zone de projet
-  Point de vue autre



Format A3
Echelle : 1:110 000
Date : 2018



5.2. Paysage proche / Cadre de vie

5.2.1. Contexte paysager

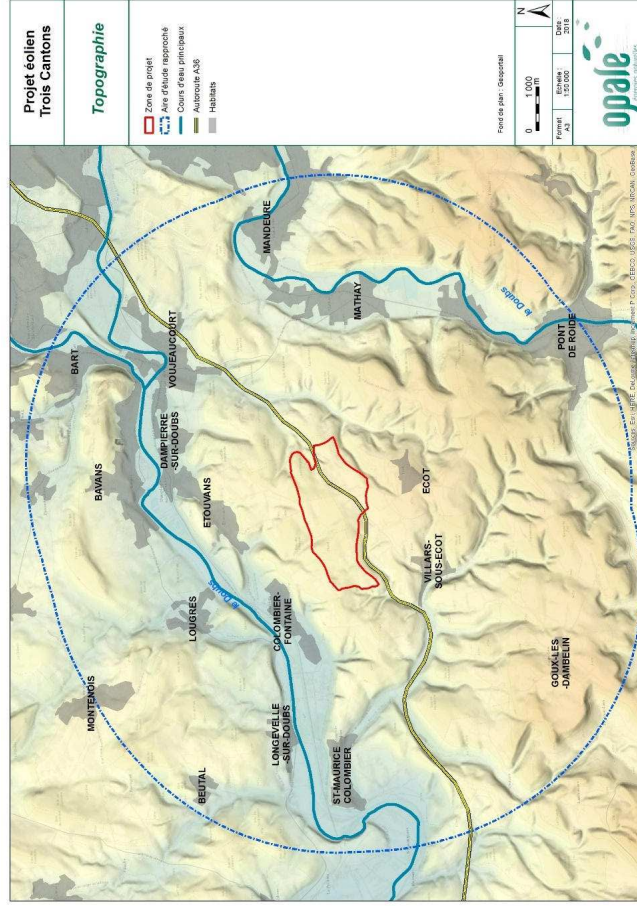
Le projet éolien des Trois Cantons se situe dans le secteur du Bas Pays, secteur marqué par le basculement du Doubs du massif jurassien vers le faisceau bisontin.

A l'Est de la zone d'étude, le Doubs coule du Sud au Nord en direction de Montbéliard, tandis qu'à l'Ouest, de l'autre côté de la boucle, le Doubs coule du Nord au Sud en direction de Besançon. Cette singularité hydrographique marque aussi la limite entre le Doubs "sauvage" caractérisé par des nombreux méandres et une vallée étroite et le Doubs "industriel", doublé d'un canal se déroulant au sein d'une vallée au profil plus large.

Entre ces deux profils de vallée contrastés, le centre de la zone d'étude est caractérisé par un relief hétérogène traversé de part en part par l'autoroute A36. Au Nord, le relief, qui s'apparente à un plateau, est relativement régulier, tandis qu'au Sud de l'autoroute, il prend un caractère plus tourmenté, irrégulièrement entaillé par des vallées étroites et abruptes.

Au sein de cet ensemble contrasté, les villages occupent régulièrement les versants ou les fonds de vallée. Le village d'Ecot est quant à lui implanté de manière singulière : localisé en haut d'une butte, il domine tout le paysage du périmètre d'étude rapproché.

Carte 38 : Contexte topographique



5.2.2. Les perceptions depuis le périmètre proche

❖ Villes et villages

Le projet éolien des Trois Cantons est localisé dans le cœur de la boucle du Doubs sur un secteur de plateau bosselé, alternant les replats agricoles et les versants boisés. En raison du relief marqué, les perceptions du projet depuis les villages, implantés majoritairement sur des versants, peuvent être très différentes.

Villes et villages de la boucle Ouest du Doubs

• Rive gauche

Les visibilités sur la zone de projet sont rares depuis les villages situés sur la rive gauche de la boucle Ouest du Doubs (Etouvans, Colombier-Fontaine et Saint-Maurice-Colombier), qui bénéficient des masques formés par le versant Sud de la vallée du Doubs. Depuis les secteurs de visibilité très limités (coteaux Nord-ouest d'Etouvans, proximité du Doubs à Colombiers-Fontaine, Ouest du haut du coteau à Saint-Maurice-Colombier), les premiers reliefs joueront un rôle de masque visuel partiel, seule la partie haute des éoliennes serait visible.

A Voujaucourt, situé dans une partie plus large de la vallée, les vues en direction de la zone de projet sont fortement limitées par le relief (quartier des combes) et par la densité du bâti et les masques végétaux.

Il n'y a pas d'enjeux de visibilité depuis les villages de Berche et de Dampierre-sur-Doubs en raison des masques formés par la topographie.

• Rive droite

Les visibilités sont plus fréquentes pour les villages situés sur la rive droite dans la partie Ouest de la boucle du Doubs, Bavans, Lougres, Longeville-sur-le-Doubs, et plus particulièrement sur les extensions urbaines contemporaines qui se sont développées sur les coteaux.

Depuis ces secteurs, plus les éoliennes seront implantées au centre de la zone, moins les enjeux de visibilité seront importants, le versant Sud du Doubs créant un masque visuel plus ou moins prononcé.

Villes et villages de la boucle Est du Doubs

Pour les villes et villages à l'Est/Sud-Est de la zone de projet, tels que Pont-de-Roide, Bourguignon et Mathay, situés dans les gorges du Doubs, il n'y a pas d'enjeux de visibilité en raison des masques formés par la topographie. A Mandeuire, les vues en direction de la zone de projet sont ponctuelles et fortement limitées par le relief et par la densité du bâti et les masques végétaux ; la sensibilité y est donc mesurée.

Villes et villages du plateau au centre de la Boucle du Doubs

Au sud du projet, les villages de Villars-sous-Ecot et Goux-lès-Dambelin présentent peu d'enjeux de visibilité en raison des masques formés par le relief et la végétation.

Ecot possède une implantation particulière en sommet de colline dominant les plateaux alentours. La zone de projet est visible depuis la partie Nord du village, où l'urbanisation actuelle se développe. La hauteur perçue des éoliennes sera toutefois atténuée par la position dominante du village par rapport à la zone de projet.

Le projet éolien des Trois cantons présente des enjeux de visibilité se concentrant :

- sur la partie Nord du village d'Ecot, qui fait face à la zone de projet,
- sur les extensions urbaines les plus récentes des villages de la rive droite de la boucle Ouest du Doubs,
- sur les quelques secteurs dégagés des villages du plateau ou de la rive gauche de la boucle Ouest du Doubs.

Les choix d'implantation des éoliennes devront être étudiés à partir de points de vue représentatifs de ces enjeux, avec pour objectif de proposer une ligne d'éoliennes régulière et cohérente, pour une bonne lisibilité du projet.

❖ Belvédères

Deux belvédères sont présents au sein de l'aire de perception proche (6 km) et offrent des vues en direction de la zone de projet. L'un se situe sur la commune de Bart et l'autre sur celle de Mandeuve.

Plusieurs panoramas sont aménagés au sommet du Mont Bart : si le panorama sur l'agglomération de Montbéliard n'est pas concerné par des visibilitées avec la zone de projet (vue opposée), une vue s'ouvre au Nord sur la vallée du Doubs d'où émergent des éléments bien identifiables : la boucle du Doubs à Dampierre et les villages d'Etouvans et de Bavans, ainsi que sur le massif de Lomont en arrière-plan.

La zone de projet se situe dans les plans moyens (5,5 km) au-devant des éoliennes du Lomont situées dans le lointain arrière-plan, à environ 17 km.

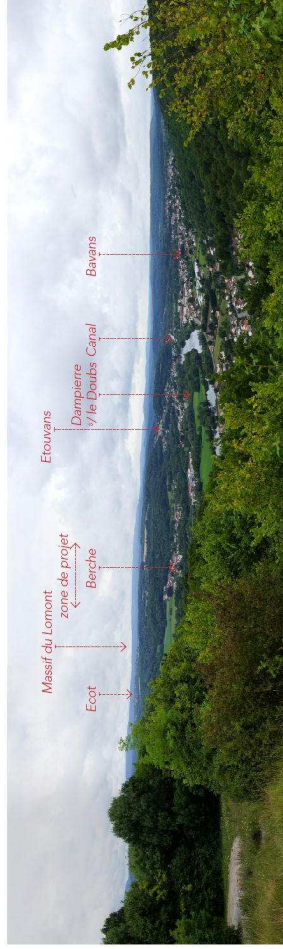


Illustration 55 : Belvédère Nord du Mont Bart

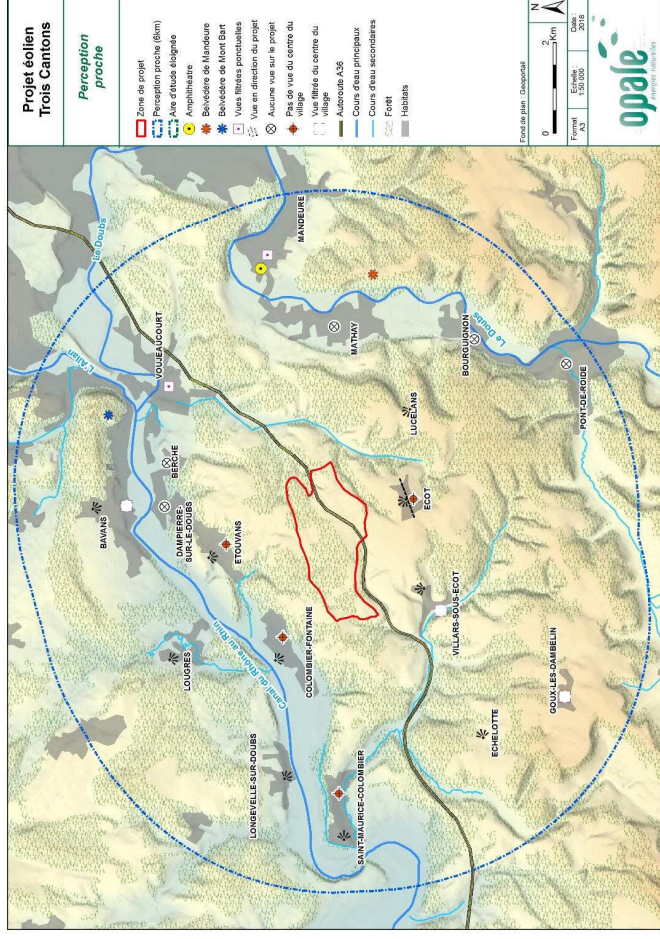
Depuis la table d'orientation du belvédère de Mandeuve, situé au droit de la sablière de Mathay, à 4,5 km de la zone de projet, le regard embrasse un vaste panorama s'étalant des Monts du Lomont au Mont Bart, avec au premier plan la vallée du Doubs industrielle et densément lotie. La zone de projet est perceptible à l'arrière-plan.



Illustration 56 : Belvédère de Mandeuve

Depuis ces deux belvédères, les enjeux de visibilité du projet éolien se concentrent sur la régularité de l'implantation horizontale (écart inter éoliennes), la composition et la position au sein de la zone de projet. Compte tenu de la présence d'éoliennes déjà en place (parc éolien du Lomont), il conviendra aussi de trouver un schéma d'organisation en cohérence avec les implantations antérieures de manière à maintenir un panorama harmonieux.

Carte 39 : Perceptions proches et belvédères



5.3. Patrimoine historique

Un recensement de l'ensemble des Monuments Historiques, des sites inscrits, classés ou historiques, mais également des lieux emblématiques et touristiques, a été effectué au sein de l'aire d'étude éloignée (15 km autour de la zone de projet) dès le stade d'élaboration du projet.

Une analyse basée sur la nature des sites recensés, leur type de classement, leur proximité à la zone d'étude, leur configuration topographique et leur reconnaissance sociale a été menée afin de sélectionner les monuments et les sites de l'aire d'étude éloignée les plus pertinents au regard du projet éolien. Ils ont ensuite été étudiés en détail afin de définir les principaux enjeux patrimoniaux et paysagers.

Le projet éolien des Trois Cantons est implanté à l'écart des éléments patrimoniaux : 85% de ceux recensés à dans l'aire d'étude éloignée se situent à 8 km ou plus et le Monument Historique le plus proche se trouve à près de 4 km (théâtre de Mandeure). Les interactions visuelles entre le projet et le patrimoine se trouvent de ce fait limité.

Le projet éolien n'interfère avec aucun périmètre de protection réglementaire de 500 m autour d'un monument historique.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, la sélection des éléments patrimoniaux remarquables les plus pertinents a conduit à l'analyse de sites et Monuments Historiques (MH) sur deux communes : Montbéliard et Audincourt.

- Sur la commune de Montbéliard sont retenus :
 - 2 Monuments Historiques (le château des Ducs de Wurtemberg et l'église Saint-Maimboeuf),
 - le Site Patrimonial Remarquable du centre-historique de Montbéliard,
 - le Site classé de la Citadelle (Parc des Miches).
- Sur la commune d'Audincourt, deux églises sont retenues :
 - l'église de l'Immaculée Conception ,
 - l'église du Sacré Cœur.

Chacun de ces sites et monuments sont situés entre 8 et 10 km de la zone de projet.

A partir de l'analyse patrimoniale de ces éléments ainsi que l'analyse des perceptions entre ces éléments et la zone de projet, **les enjeux de visibilité sont qualifiés de faibles** : les inter-visibilités entre ces éléments et la zone de projet sont discrètes (SPR de Montbéliard), non remarquables (point de vue aménagé du parc des Miches) voire absentes (églises d'Audincourt), et n'entraînent aucunement la lecture paysagère de ce patrimoine reconnu.

Au sein de l'aire d'étude rapproché, un site d'importance prend place à 4,5 km à l'Est de la zone de projet, le théâtre gallo-romain de Mandeure (Monument Historique et Site classés).



Vue aérienne du théâtre (source : inrap.fr)

Cet édifice comporte quatre étages de gradins qui pouvaient contenir 12 000 personnes et permettait de rassembler la population pour les festivités religieuses ou civiles. D'un diamètre de 142 mètres, ce théâtre des Gaules n'a jamais eu de mur de scène, mais un temple situé dans l'axe à 200 mètres qui en faisait office.

Le théâtre de Mandeure est situé sur la rive droite du Doubs, à l'extrémité Nord du coteau du Fays au pied duquel il s'adosse. Si le théâtre est peu visible depuis les alentours, il est remarquable dès que l'on se trouve à son pied, en arrivant par le Nord ou en le contournant par l'Ouest, dos à la vallée du Doubs, le théâtre se découvrant alors dans sa totalité. **Depuis ces points de vue les plus remarquables, la zone de projet se trouve dans le dos de l'observateur et n'est donc pas visible.**

Depuis le haut des gradins, la vue est plongeante et spectaculaire sur la scène et les gradins en herbe, qui occupent le premier plan des vues. L'observateur apprécie alors l'architecture et l'ampleur de l'édifice.

Au-delà du pied de l'édifice s'étend la vallée du Doubs, la rivière, située à environ 400 m, ne se devinant qu'à sa ripisylve. Entre le théâtre et la rivière, la vue englobe un paysage anthropisé : abords aménagés du monument, avec un parking en grave se déployant jusqu'en limite de cœur, parcelles agricoles, ligne électrique, divers bâtiments, aire des gens du voyage. Au-delà de la ripisylve apparaissent les lotissements d'habitation de Mathay.

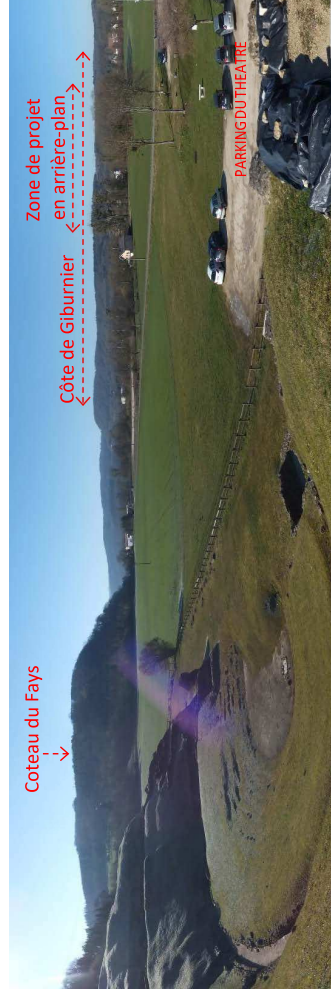
La vision vers l'horizon, composée de lignes de crêtes boisées, est déconnectée de l'édifice. Au Sud, la vue est bordée par le massif du Lomont, quelques éoliennes du parc existant étant partiellement perceptibles à une distance de 11 km environ. A l'Ouest, la vue butte sur le plateau bosselé de la boucle du Doubs, entaillé par de larges combes.

Perception de la zone de projet.

La zone de projet prend place en arrière-plan du plateau boisé faisant face au théâtre, par-delà la vallée du Doubs, à 4.2 km au plus proche du théâtre. Elle s'inscrit en longueur, perpendiculairement au rebord du plateau et en recul de 2 km vers l'intérieur (voir coupe topographique et carte associée).

Depuis le haut des gradins, elle n'occupe qu'un angle de vue limité, environ 10 % du champs visuel horizontal.

Compte tenu des caractéristiques d'implantation de la zone de projet énumérées ci-dessus, seule l'extrémité Est de la zone d'étude est visible. La partie Ouest est complètement masquée par les versants boisés des coteaux et la topographie du plateau. Ainsi, plus les éoliennes seront implantées à l'Ouest de la zone de projet, plus elles seront dissimulées par le relief et la végétation.



Vue n°3 : Vue depuis le haut des gradins, au Nord du théâtre



Vue n° 3 : Vue depuis le haut des gradins, depuis l'axe de la scène. La vue est plongeante vers la scène et les gradins en herbe. Le second plan est marqué par l'anthropisation, du pied du théâtre jusqu'au versant Ouest du Doubs. La vue vers l'horizon boisée apparaît comme déconnectée du monument ; la zone de projet occupe environ 10% du champs visuel horizontal.

Les enjeux de visibilité et de visibilité sont inexistantes depuis les vues les plus remarquables de l'édifice : la zone de projet n'est pas visible depuis la partie basse du théâtre, que ce soit depuis l'Ouest, où elle se trouve dans le dos de l'observateur ou depuis le Nord, où les reliefs proches la masquent. La mise en scène des vues de découverte du théâtre n'est donc pas affectée par le projet éolien. Il existe par ailleurs depuis ces points de vue une visibilité du théâtre avec une partie des éoliennes situées du Lomont, sans que cela ne remette en cause la perception du monument.

Le projet éolien des Trois Cantons est visible depuis le haut du théâtre ; la vue est alors plongeante sur la scène et les gradins en herbe, l'horizon composé de crêtes boisées où la zone de projet prend place en arrière-plan apparaît comme déconnecté de l'édifice. La zone d'étude n'occupe qu'un angle limité du champ visuel horizontal. Cette vue longue vers le projet est marquée par l'anthropisation du paysage au second plan, entre la scène et le versant du Doubs.

Par conséquent, les enjeux sont qualifiés de modérés et peuvent être réduits par une implantation optimisée des éoliennes visant une réduction de l'angle de vue occupé par le parc éolien et par la recherche d'une implantation harmonieuse depuis ce point de vue (partie Ouest de la zone de projet privilégiée, non superposition d'éoliennes, altimétrie globale du parc...).

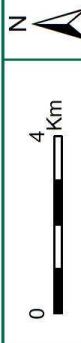
La zone de projet est implantée à l'écart des éléments historiques et culturels remarquables, majoritairement situés à 8 km et plus.
Un élément d'importance est néanmoins présent à moins de 5 km du projet, il s'agit du théâtre gallo-romain de Mandeure. Les vues remarquables sont préservées. Une visibilité est néanmoins présente depuis le haut des gradins du théâtre, cette vue sera prise en compte dans la définition du projet.
Les autres éléments patrimoniaux d'intérêt sont situés en contexte urbain et éloigné (Montbéliard et Audincourt), ils ne présentent de ce fait aucune interaction visuelle avec le projet.

Projet éolien Trois Cantons

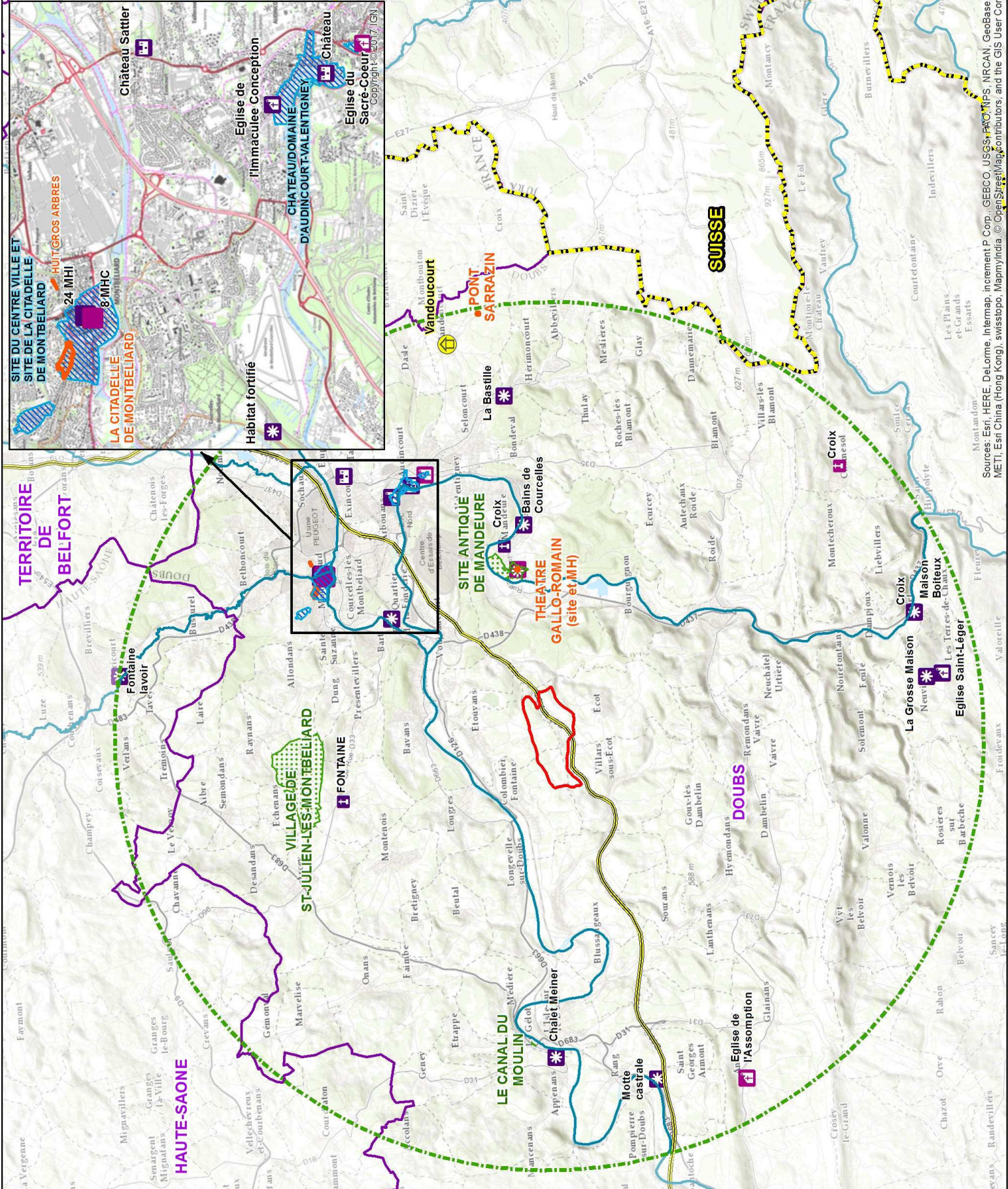
Inventaires des Sites et Monuments historiques

-  Zone de projet
 -  Aire d'étude éloignée
 -  Frontière nationale
 -  Limites départementales
 -  Cours d'eau principaux
 -  Autoroute A36
 -  SPR
 -  Sites classés
 -  Sites inscrits
- ### Monuments historiques
-  Plusieurs Monuments Classés
 -  Croix Classées
 -  Divers Monuments Classés
 -  Eglises Classées
 -  Plusieurs Monuments inscrits
 -  Châteaux Inscrits
 -  Croix Inscrites
 -  Divers Inscrits
 -  Eglises Inscrites
 -  Petite cité comtoise de caractère

Fond de plan : ArcGis - Données : Carmen FC



Format : A3
Echelle : 1:120 000
Date : 03/2017



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Com

6. Identification des interrelations éventuelles entre les différents éléments de l'environnement

L'objectif ici est d'exposer les interrelations existantes dans l'état initial du périmètre du projet, entre les différents milieux susceptibles d'être affectés par le projet.

	MILIEU PHYSIQUE	MILIEU NATUREL	MILIEU HUMAIN	PAYSAGE
MILIEU PHYSIQUE	La vulnérabilité des eaux souterraines dépend de la nature du sol et du sous-sol (perméabilité).	Les conditions climatiques (climat continental), géologiques (sous-sol karstique) et topographiques (416-485 m d'altitude) du secteur conditionnent le type d'espèces végétales et animales présentes sur le site.	Le changement climatique et notamment la survenue de phénomènes climatiques violents peut avoir une répercussion forte sur les activités humaines. L'aménagement du territoire et le développement de l'urbanisme sont conditionnés par la géologie, la nature du sol et l'hydrographie du secteur. Ainsi, les sites au sol profond sont-ils occupés préférentiellement par l'agriculture, les autres sont boisés, et les bourgs sont situés majoritairement dans les vallées ou à proximité des cours d'eau. La sensibilité des eaux souterraines dépend non seulement de leur vulnérabilité, mais également de l'intérêt économique de la ressource et des usages, notamment les usages pour l'alimentation en eau potable.	Le paysage est la résultante de la géomorphologie (relief, hydrographie) et de l'occupation des sols. Le paysage est donc dépendant des éléments du milieu physique. Au sein du périmètre rapproché, le paysage se caractérise par un relief marqué alternant entre boisements sur les reliefs et leurs versants et parcelles agricoles (essentiellement des prairies) sur les replats.
MILIEU NATUREL	Les espaces naturels jouent un rôle dans la climatologie locale (température, humidité, turbulence des vents...). Les milieux naturels jouent également un rôle dans le maintien et la stabilité des sols.		L'exploitation du milieu naturel permet le développement de certaines activités humaines (sylviculture).	Le paysage est la résultante de la géomorphologie (relief, hydrographie) et de l'occupation des sols. Le paysage est donc également dépendant des éléments du milieu naturel, et surtout de la végétation. Au sein du périmètre du projet, le paysage est caractérisé par la forêt et des milieux ouverts (prairies)
MILIEU HUMAIN	Certains aménagements humains modifient le milieu physique du secteur.	La présence d'activités humaines, ici d'activités sylvicoles et agricoles, influe sur la nature et la qualité des habitats naturels. Par leur anthropisation, ces derniers présentent une faune et une flore assez banales pour la région.	Certaines activités humaines polluent l'air ambiant et/ou les sols et les eaux et/ou sont source de nuisances sonores ou lumineuses (ex : circulation automobile sur les routes proches du projet, ...).	La présence de plusieurs bourgs, du réseau viaire dont l'autoroute A36, du canal Rhône, de chemins d'accès desservant la zone de projet marque l'empreinte humaine sur le secteur. De même, les activités humaines ont modelé une grande partie des surfaces non bâties, sous forme de plantations boisées.
PAYSAGE, CADRE DE VIE			La perception (notion de « beauté ») du paysage conditionne la qualité du cadre de vie.	

7. Synthèse de l'état initial

La zone d'étude présente **plusieurs atouts pour le projet**, et notamment :

- Des conditions de vent compatibles avec la réalisation d'un parc éolien,
- L'absence de milieux naturels reconnus (Natura 2000, Réserve biologique, ZNIEFF...),
- L'absence d'enjeux touristiques ou patrimoniaux particuliers,
- L'absence d'habitation au droit de la zone de projet ou à moins de 500 m,
- Un accès aisé assuré par l'A36, la RD123, les dessertes communales de Colombier-Fontaine et Etouvans en particulier et les pistes forestières existantes, qui traversent la zone de projet.

Les **principales contraintes à l'implantation techniques ou réglementaires** sont très localisées, il s'agit de :

- Les faisceaux hertziens exploités par Bouygues Telecom, Free, SFR, et le Conseil Régional,
- Les périmètres de protection éloigné et rapprochés en projet des captages de la Douve (commune de Colombier-Fontaine) et de la source de la Vuilleprès, (commune de Mathay).

Le projet devra par ailleurs tenir compte des secteurs de pentes les plus marquées (partie centrale et extrémités Sud-Ouest et Nord-Est de la zone de projet), du secteur d'aléa faible d'effondrement/affaissement (Ouest de la zone de projet) et des secteurs d'aléa faible de retrait-gonflement des argiles et éviter les indices karstiques présents au centre de la zone de projet.

Il devra également être compatible avec les contraintes liées à l'aviation civile.

L'analyse précédente du milieu physique, naturel et humain permet de mettre en évidence les enjeux du secteur d'étude, essentiellement liés à la biodiversité, et d'obtenir la classification suivante (cf. carte « Synthèse des enjeux et contraintes ») :

- **Enjeux forts**
 - Les hêtraies à Cardamine des prés en bon état de conservation ;
 - Les hêtraies à Ail des ours et Jonquille en bon état de conservation ;
 - Deux secteurs de prairies de fauche au Sud de la zone d'étude ;
 - Les lisières d'intérêt pour l'activité des chiroptères ;
 - Les haies et les pistes d'accès formant des corridors favorables ;
 - Le vestige archéologique présent sur la commune de Villars-sous-Écot (butte) ;
- **Enjeu modéré à fort**
 - Les forêts « mâturées » accueillant des arbres-gîtes pour les chiroptères, considéré en enjeu fort diffus. Les îlots de vieux arbres représentent également un enjeu fort diffus (non localisé précisément) pour les espèces de pics patrimoniaux.
- **Enjeu modéré**
 - Les autres secteurs de prairie de fauche ;
 - La Hêtraie-chénaie calcicole à neutrophile à Aspérule odorante non mature et les fourrés arbustifs ;
 - Les points d'eau identifiés sur la zone d'étude en raison de leur intérêt pour la faune en générale et les amphibiens en particulier ;
 - Les autres lisières forestières (chiroptères) ;
 - La voie de migration régulièrement empruntée au niveau du creux topographique occupé par l'A36.

Les enjeux sur le patrimoine et le paysage ont été traités à une échelle plus large dans le chapitre précédent.

Projet éolien Trois Cantons

Synthèse des enjeux et contraintes

- Zone de projet
- Limites communales
- Infrastructures**
- Routes principales
- Voie communale
- Autoroute A36
- Aire d'autoroute d'Ecot
- Contraintes techniques**
- Pylone
- Faisceau
- Ornière
- Mare
- Captage AEP**
- Projet de périmètre de protection rapproché
- Projet de périmètre de protection éloigné
- Niveau d'enjeu sur les habitats naturels**
- Fort
- Modéré à fort
- Moyen
- Faible à nul
- ↘ Migration - Enjeu modéré

Fond de plan : IGN 25



Format : A3
Echelle : 1:10 500
Date : 01/2019

